

ofce

le blog de campagne  2012

## L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS, VERS UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les chercheurs de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) mettent en ligne un blog à l'occasion de la campagne présidentielle. L'Association des Sciences-Po s'associe à cette initiative. Nous avons décidé de publier une contribution de ce blog par numéro jusqu'aux élections de 2012. Première contribution, celle de **Jean-Luc Gaffard** sur l'autonomie des universités et les mesures qu'elle implique en termes de régulation de la concurrence.

Le système universitaire français était à bout de souffle, écartelé entre des grandes écoles aux effectifs réduits et, pour la plupart, sans grand lien avec la recherche et des universités dépourvues des moyens institutionnels et financiers de conduire une politique cohérente.

La réforme engagée, dont la mesure phare est la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités, introduit un changement institutionnel majeur en reconnaissant l'autonomie des universités. Un nouveau modèle économique décentralisé prend place dont les contours à venir restent flous.

### De l'autonomie à la concurrence

L'autonomie prend tout son sens avec l'autonomie financière qui fait échapper, en partie, à la tutelle de l'État. La dévolution au budget des universités de la masse salariale, qu'on le veuille ou non, inclut cette dernière dans une négociation globale avec l'État, signifiant que l'exercice de l'autonomie scientifique et pédagogique passe par un arbitrage entre toutes les dépenses y compris salariales. Cette situation exige *de facto* d'accéder à de nouvelles ressources : celles fournies par les droits d'inscription des étudiants et celles, d'origine privée, obtenues notamment par le canal de fondations.

C'est dans ce contexte financier nouveau que s'exerce la concurrence entre les établissements. À l'image de ce que font déjà les écoles de commerce, universités et écoles vont chercher à attirer les meilleurs étudiants qui sont ceux qui auront les meilleures propositions d'embauche et qui seront, de ce fait, les mieux disposés à payer des frais d'inscription élevés. Leur capacité d'attraction sera, pour partie, liée aux performances en recherche et à la visibilité internationale de leur corps professoral ainsi qu'en attestent les classements en vigueur. Les salaires proposés seront fixés en conséquence.

Ce mode de concurrence est dans la logique de l'autonomie. Il est porteur d'inégalité et de différenciation entre les établissements. Ce n'est pas un problème en soi, d'autant qu'il serait malhonnête de soutenir que l'égalité prévalait au sein de l'ancien système. Non seulement écoles et universités ne jouaient pas dans la même cour, mais entre les universités et plus encore entre les départements d'une même discipline, il y a bien longtemps que les diplômes délivrés n'avaient plus la même valeur aux yeux des employeurs, comme d'ailleurs, progressivement, à ceux d'étudiants ayant pu faire le choix de la mobilité. Encore faut-il que la différenciation à l'œuvre garantisse de poursuivre les missions dévolues au service public.

### Des missions générales inchangées

La nouvelle architecture est avant tout destinée à renforcer l'excellence en recherche. Elle initie un double rapprochement, entre grandes écoles et universités, entre grandes écoles et organismes de recherche, de manière à mettre en contact les chercheurs actifs et les étudiants académiquement les plus aptes. Les regroupements d'établissements et plus encore leur labellisation en tant que pôles d'excellence avec un financement supplémentaire à la clé doivent permettre l'émergence de grands sites universitaires de niveau mondial. L'enjeu n'est pas tant de concentrer davantage les moyens de la recherche que de les concentrer différemment pour conserver l'efficacité liée à l'échelle des projets et pour renforcer celle liée à leur variété.

Cette même architecture devrait pouvoir également satisfaire l'objectif d'accueillir un nombre plus grand d'étudiants, mais en proposant une meilleure adéquation de la pédagogie aux besoins d'une économie dont la croissance repose sur l'élévation du niveau moyen de qualification. Chaque établissement devrait être en mesure d'établir un profil qui lui soit propre en termes de spec-